



**B9-0160/2020**

15.5.2020

# **PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

déposée conformément à l'article 143 du règlement intérieur  
sur la migration professionnelle des travailleurs hospitaliers

**Clotilde Armand**

**Proposition de résolution du Parlement européen sur la migration professionnelle des travailleurs hospitaliers**

*Le Parlement européen,*

- vu le Code de pratique mondial de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le recrutement international des personnels de santé,
  - vu l'article 143 de son règlement intérieur,
- A. considérant que la migration des médecins et des infirmiers originaires de certains États membres<sup>1</sup>, généralement d'Europe de l'Est, entraîne de graves pénuries de personnel et limite l'accès à des soins de santé de bonne qualité;
- B. considérant que, selon le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, «les États membres devraient décourager le recrutement actif de personnels de santé des pays en développement confrontés à des pénuries aiguës de personnels de santé»;
1. appelle de ses vœux l'instauration d'un fonds de compensation des travailleurs médicaux afin d'atténuer les effets néfastes, sur les systèmes de santé des pays d'origine du personnel de santé, qui serait alimenté grâce aux contributions volontaires des pays de destination;
  2. estime que toute compensation au titre de ce fonds devrait tenir compte du coût de la formation du personnel de santé ainsi que de l'ampleur de la pénurie de main-d'œuvre dans le pays d'origine;
  3. estime que le fonds de compensation devrait être utilisé afin de former des médecins et des infirmiers dans les pays d'origine et de compenser les frais médicaux des patients des pays d'origine désireux de suivre un traitement dans les pays de destination;
  4. insiste sur le fait que la participation au fonds de compensation devrait être facultative mais qu'y adhérer représenterait une pratique de recrutement international éthique.

---

<sup>1</sup> La Roumanie, à elle seule, a perdu la moitié de ses médecins au cours des dix dernières années, au moins 13 510 d'entre eux s'étant installés dans un autre pays de l'espace économique européen (EEE) entre 2009 et 2019 (base de données des professions réglementées de la Commission européenne).